

# Strasbourg **snes** fsu

N°144 OCTOBRE / DÉCEMBRE 2020



# ÉDITO

Séverine Charret  
Arnaud Sigrist

20/11/2020



En ouverture de ce numéro du Strasbourg SNES, nous souhaitons avoir une pensée pour notre collègue Samuel Paty, ses proches, les collègues, élèves et parents d'élèves du collège du Bois d'Aulnes de Conflans Sainte Honorine. L'annulation brutale du temps banalisé par JM Blanquer a profondément choqué les collègues et ajouté au mépris qu'ils ressentent depuis de longs mois, provoquant désarroi et colère. Après des rassemblements à Strasbourg, Colmar, Mulhouse le 18 octobre, les collègues se sont réappropriés ce temps d'échanges par des grèves, assemblées générales, heures d'information syndicale dès le 2 novembre et par des prises de parole lors des CA qui se sont déroulés dans les jours suivants.

Alors que le gouvernement et le président de la République affichaient leur attachement à la liberté d'expression, nous constatons une nouvelle fois qu'il y a loin des paroles aux actes. Ainsi, quelques jours avant l'assassinat de Samuel Paty, nos collègues du lycée de Melle étaient convoqués devant une commission disciplinaire pour avoir participé à des actions contre les E3C ; comme d'autres militants ont pu être soumis à diverses intimidations et menaces pour avoir contesté les réformes autoritaires du lycée, du bac, de la Fonction Publique.

De la même façon, « l'école de la confiance » de JM Blanquer est devenue une institution dans laquelle les personnels sont sommés de s'adapter sans cesse à des injonctions multiples et contradictoires. Sa « rentrée normale » nie les effets du 1er confinement sur la scolarité des élèves. Ses enseignants « choyés » sont des professionnels dénigrés, mal payés, équipés de masques toxiques, dont les conditions d'exercice n'ont cessé de se dégrader au fil des réformes et des suppressions de postes.

A affirmer que « nous étions prêts », le ministre s'est refusé à préparer une rentrée à la hauteur de la crise sanitaire et des besoins des élèves. Pas de recrutement d'enseignants supplémentaires, pas d'allègement des programmes, pas de réduction des effectifs des classes... Mais la réalité est têtue et la vigueur de l'épidémie associée à l'imprévoyance du ministre obligent à des ajustements en urgence qui épuisent les personnels. Depuis plus de trois mois, nous avons ainsi dû composer avec des élèves fragilisés par les mois de confinement, dans des conditions d'enseignement dégradées, sans avoir le temps de reprendre ce qui n'avait pas été fait et sous la menace d'une nouvelle fermeture des établissements dont nous savons tous qu'elle serait catastrophique.

Dernier épisode en date : le Grenelle de l'Éducation. JM Blanquer promettait en janvier 2020 « une revalorisation historique ». L'histoire retiendra surtout un pied de nez aux 31% de collègues concernés par cette « augmentation » qui ne rattrape même pas les pertes de pouvoir d'achat, aux 69% des collègues qui ne sont pas concernés, aux professeurs documentalistes et CPE exclus de la prime d'équipement. A défaut d'une réelle revalorisation, c'est bien la dévalorisation de nos métiers qui se poursuit, surtout que la redéfinition – pardon « modernisation » - de nos métiers reste à l'ordre du jour des travaux du Grenelle.

Les mobilisations des collègues depuis la rentrée de novembre disent à la fois leur défiance par rapport à une institution qui les maltraite et leur détermination à défendre l'école publique. Janvier avec la communication des DHG (Dotations Horaires Globales) aux établissements et la remise de la synthèse du Grenelle au ministre sera l'occasion de réaffirmer nos revendications. Ce mois ouvrira aussi notre Congrès avec les votes sur les rapports d'activité et financier (voir supplément à ce numéro).



## MOUVEMENT 2020 : où est passée la boîte noire ?



La torpeur estivale est chère à nos gouvernants : c'est la saison de prédilection pour perpétrer un forfait puisqu'il a toutes les chances de passer inaperçu. **C'est en plein été 2019 que le gouvernement fit donc adopter une nouvelle loi sur la fonction publique.** Cette loi est une révolution, comme dirait Macron qui hait les corps intermédiaires et les statuts, entraves au libre déploiement du pouvoir. C'est en réalité une formidable régression. Elle annule l'un des acquis majeurs de la Libération pour les fonctionnaires : leurs représentants élus exerçaient un contrôle sur l'élaboration et la régularité des décisions qui les concernent. Ils pouvaient ainsi au nom des leurs s'opposer aux erreurs, aux errements, à l'arbitraire de l'administration. Ce n'est désormais plus le cas, nous basculons dans le monde de Macron : l'administration ne connaît que des individus, qui ont certes des droits comme celui de contester les décisions, mais la décision est élaborée et arrêtée par la seule autorité. Rompez !

Le mouvement est un acte profondément collectif pour la profession. Certes, c'est à chaque fois un individu qui obtient ou pas sa mutation, avec toutes les conséquences pour sa vie personnelle. Mais on ne mute pas seul : cela se fait toujours relativement aux autres, relativement à leur barème, grâce ou pas à la mutation des autres, grâce ou pas à la disponibilité d'un poste. **Le mouvement est un bloc où le sort de chacun est lié à celui des autres, le mouvement n'est pas individuel mais collectif.**

Dans le Nouveau Monde c'est chose insupportable et le mouvement 2020 marque donc une rupture fondamentale : celle de l'information. Elle sera en effet dorénavant drastiquement limitée, atomisant ainsi le mouvement, enfermant chaque collègue demandeur dans sa situation individuelle. **Il effectuera sa demande avec le peu d'information disponible : des postes signalés vacants mais qui seront peut-**

**être supprimés, des barres départementales sans grande signification, et encore quand l'administration acceptera de les communiquer.** Et puis l'administration lui communiquera son résultat. Rompez, vous dis-je !

**Ce qui se passera entre temps relève de la boîte noire et c'est là tout l'enjeu.** La boîte noire n'existait pas auparavant, du fait de la présence et du travail des représentants du personnel. Pour l'instant, rien n'indique que l'on fasse abstraction des barèmes règles du mouvement, quoique ... Qu'est-ce qui le garantit aujourd'hui et surtout sur le long terme, une fois que le voile d'opacité se sera épaissi ? Il n'y a pas de témoins ...

**Certes, il y a la possibilité pour les collègues de demander des comptes, de contester, ultimement auprès d'un juge. Mais l'administration sait très bien que dans l'École de la Confiance rares seront les individus qui s'y aventureront, surtout en l'absence d'informations...** Certes, des recours ont bien eu lieu, mais le rectorat n'y a pas répondu, ou plutôt tardivement et de mauvaise grâce, jouant sur la montre, sur les délais de recours qui s'amenuisent. Les collègues ont obtenu peu d'éclaircissements, mais cela a néanmoins permis de mettre en lumière des erreurs de barèmes ou même des erreurs d'affectation que le rectorat ne peut expliquer... Cela fait frémir ! Plus fondamentalement, de ces recours on peut tirer un enseignement sur l'approche du mouvement qu'à désormais l'administration. Jusqu'à présent l'objectif était de satisfaire un maximum de demandeurs de mutation. Cela demeure l'affichage officiel, mais l'optique est toute autre : on fera désormais le minimum en termes de mutation et le maximum pour décourager les recours toujours possibles malgré le black-out organisé. **Le basculement d'une gestion collective du mouvement vers une gestion individualisée est donc un leurre qui dégrade les conditions voire réduit les possibilités de mutation de chaque**

**demandeur.** Il cache mal l'autoritarisme qui cherche à mettre encore un peu plus les collègues sous la coupe de l'administration.

Et nous n'en sommes qu'au début... **Alors comment réagir dans l'immédiat face à ce qui nous est imposé ? Il faut desserrer l'étau, refuser l'enfermement individuel et recréer par tous les moyens du collectif. Les représentants des personnels existent toujours, ils ont vocation à accompagner les collègues, et pas seulement dans leurs recours.** C'est l'information la plus large de tous et la transparence qui en résulte qui sont la clé. Mais cette information n'existera pas si les demandeurs de mutation ne s'adressent pas à leurs élus, si à toutes les étapes du mouvement, formulation des vœux, établissement des barèmes, communication des résultats, recours, ils ne sortent pas de l'isolement auquel tout les invite. Car sinon

c'est ainsi que nous aurons des demandes mal formulées, des erreurs de barème, des mutations qui seront catastrophiques ou qui ne se feront pas. Et c'est ainsi que la mutation de Fabienne, qu'elle n'aura pas choisie, qui l'amènera à de longs transports, perturbera le quotidien de sa famille et de ses jeunes enfants, ne sera pas celle de Stéphane, qui aimerait bien lui aussi se rapprocher de ses vieux parents, et qui en libérant son poste permettrait à Aurore d'en finir avec sa condition instable de TZR. **Faire circuler l'information c'est être conscient qu'on ne peut que se noyer dans les eaux glacées du calcul égoïste, que l'amélioration de mon sort est liée à celle de mes collègues.** Et au-delà de ce réflexe de solidarité, c'est dans une lutte plus large pour recouvrer nos droits collectifs, qu'un trait de plume scélérate effaçait à l'été 2019, qu'il faut tous ensemble s'engager.

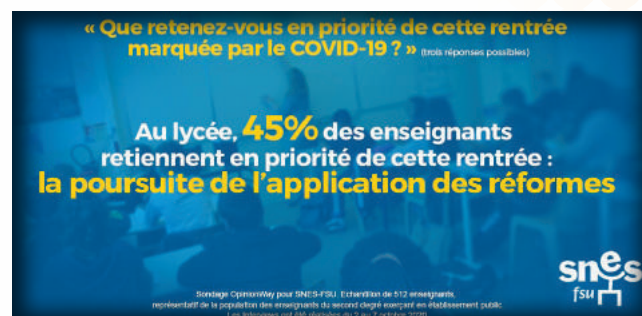
Marc BOLZER

## BAC 2021 : calendrier infernal !



JM Blanquer montrant encore une fois son respect pour les institutions et les personnels a annoncé le calendrier du bac 2021 lors d'une interview au Figaro fin septembre, cela sans concertation avec les représentants des personnels et avant même une publication au BOEN... **Ce calendrier digne du centre Beaubourg peut, sans exagération, être qualifié de démoniaque. Il s'agit d'un enfer pour les élèves, pour les enseignants et pour la qualité pédagogique de notre travail.**

Les épreuves communes sont pour cette année exceptionnellement supprimées pour cause de confinement, mais qu'en est-il des modes de calculs appliqués cette année pour l'examen et qu'en sera-t-il l'année prochaine ? De multiples questions se posent, une seule a obtenu une réponse,



si les épreuves communes devaient être remises en place l'année prochaine, leurs rémunérations, elles, ne seraient plus d'actualités pour les enseignants.

**En terminale, on touche au grandiose, au sublime. Les spécialités, censées représenter l'atout des candidats, sont évaluées à la mi-mars sur deux jours, soit seulement après 6 mois de cours (et encore, amputés du fait de la crise sanitaire).** Puis resteraient 3 mois pour travailler des chapitres seulement évalués par les 10% de contrôle continu, noyés parmi toutes les autres matières et tous les autres trimestres : on peut craindre quant à la motivation des élèves. **Faut-il ajouter que les épreuves de spécialités se passant sur deux jours, nécessiteront deux sujets différents.** Quid de l'égalité de traitement des élèves d'un même groupe, d'un même établissement ?

Cerise sur le gâteau : dans sa lettre aux enseignants du 05 novembre, M. Blanquer annonçait que les épreuves de spécialité seraient intégrées dans Parcoursup. Pour ce faire les épreuves de rattrapage sont déplacées du mois de septembre au mois de juin. Que penser de cette nouveauté ? Comment ne pas voir les contradictions avec l'annonce faite lors de la mise en place de la réforme, de spécialités, qui ne seraient pas « critères de choix » pour le supérieur ?

**L'apothéose est à chercher du côté du « Grand Oral », préparé on ne sait trop quand et dont les attentes sont encore assez floues, si ce n'est une grille indicative d'évaluation où un seul des 5 critères concerne la maîtrise des connaissances.** Le reste est dans le paraître, le parler, la réactivité et la cohérence du projet d'orientation. Est-ce notre métier que de juger cela ? NON ! Qu'est-ce qu'un projet d'orientation cohérent, quand on répète depuis la mise en place de cette réforme que les spécialités ne représentent pas un prérequis pour l'enseignement supérieur ?

Quant à la fin des opérations du bac, l'oral de contrôle se situe au 9 juillet, soit à la même période qu'à l'accoutumé. Et le début des épreuves finales ? Le 17 juin pour la philosophie, là aussi de manière inchangée. On nous avait promis plus de temps d'enseignement avec ce nouveau baccalauréat, mais il n'en est rien. En termes de semaines de cours, pour les élèves, aucun gain n'est à constater : uniquement des pertes.

**Tout le monde aura compris que le Bac Blanquer est à l'image de son lycée : une soi-disant « idée formidable » parachutée sans réflexion, sans concertation et qui ne se préoccupe ni de la faisabilité, ni des personnels, ni des élèves et surtout pas d'amélioration.** Le SNES-FSU continue d'intervenir régulièrement, de mettre en valeurs toutes ces aberrations, d'être force de proposition afin de lutter contre cette usine à gaz et d'obtenir le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes<sup>1</sup>.

*Myriam BENEDETTI et Arnaud SIGRIST*

## La voie technologique dans la réforme Blanquer : ENTRE AFFICHAGE MINISTÉRIEL ET RÉALITÉ DES CHIFFRES

### Genèse d'une réforme d'une voie initialement oubliée :

A la rentrée 2019/2020, le ministère lançait la mise en œuvre de sa réforme du lycée et du baccalauréat. Les trois voies, générales, technologiques et professionnelles sont fortement impactées.

La réforme Blanquer acte la fin des séries comme elles existent depuis 1995 (les trois filières de la voie générale et les huit filières de la voie technologique). Finis donc le Bac S, le Bac ES ou encore le Bac L. En revanche, dans la « réflexion » qui avait été menée en amont, le ministère n'avait pas pensé à la voie technologique. Très rapidement, sous la pression des représentants du SNES FSU, la question du maintien de la voie technologique avec toute sa spécificité, en dépit de la réforme, est posée.

### L'intégration au forceps dans la réforme :

Il était impossible pour le ministère d'avoir une structuration de la voie générale autour de trois spécialités en première, puis deux en terminale, et de penser une voie technologique qui ne s'articule pas autour de cette architecture. Il a donc fallu transposer une voie technologique très diverse sur une structure où nécessairement la diversification n'est plus de mise. Certaines séries technologiques seront plus impactées que d'autres par cette organisation : la série industrielle est passée entre 1995 et aujourd'hui de treize spécialités différentes de bac à une en terminale conservant quatre enseignements « spécifiques ». Mais les autres filières ne sont pas en reste : le sanitaire et sociale, l'économie - gestion, l'agriculture, toutes les filières sont impactées par un affaiblissement de la spécialisation.

<sup>1</sup>. A ce propos, voir la pétition en ligne : <https://www.snes.edu/article/petition-bac-2021-des-amenagements-indispensables/>



### **Un affaiblissement par la structure ... mais aussi par les programmes et les épreuves :**

C'est donc dans ce cadre général que la voie technologique est intégrée dans la réforme du lycée. Celle-ci s'est naturellement accompagnée par une refonte des programmes. Il fallait bien fusionner, dans la plupart des filières, cinq ou six enseignements de spécialités (parfois plus) en trois pour la classe de première, puis deux pour la terminale. Après un travail minutieux d'analyse des programmes, les représentants du SNES FSU ont tenté d'apporter des modifications. En vain. Lors des conseils supérieurs des programmes de décembre 2018, ils ont reçu une fin de non-recevoir, les modifications accordées restant très marginales. De plus, la voie technologique doit s'intégrer dans la réforme du baccalauréat. Elle doit mettre en place les épreuves sur le même schéma que la voie générale : quatre épreuves écrites et un grand oral. Pour les épreuves écrites, dans l'ensemble il y a très peu de changement. En revanche, le Grand Oral de la voie technologique est calqué sur celui de la voie générale. Il y a une forte perte de l'identité technologique, puisque ce Grand Oral n'aura pas pour support le projet réalisé lors de la terminale. Celui-ci va se perdre dans l'évaluation du contrôle continu et ne pèsera presque rien dans le baccalauréat. Cette inadéquation des programmes et des épreuves avec la spécificité de la voie technologique risque fort d'avoir des impacts sur l'attractivité de la voie et donc sur les effectifs.

### **Un maintien de la voie technologique à l'épreuve de la réalité des chiffres :**

Le ministère avait promis de maintenir la voie technologique. Effectivement, celle-ci existe toujours dans la structure de la voie générale et technologique. En revanche, les chiffres publiés par le ministère en

septembre 2020 sont très inquiétants. Tout d'abord, au niveau du « vivier de recrutement » que constituaient les enseignements d'exploration (EDE de seconde (à dominante technologique) : ils sont tous en chute libre et l'économie - gestion paie un lourd tribut (moins 75,6% des effectifs). Cela n'est pas surprenant, étant donné que ces EDE ne sont plus financés. En ce qui concerne les chiffres de la première, il y a une légère baisse des effectifs de façon globale dans la voie technologique (-0,85%). Mais dans certaines filières, cette baisse est très forte : - 13,2% en STI2D, -14,5% en STL. La réalité des chiffres est là, la filière technologique peine à recruter et la perte de son identité forte basée sur une démarche technologique à la suite des réformes consécutives risque d'accentuer la baisse des effectifs. Cependant, le ministère semble prendre conscience de cette réalité et a lancé début 2020 un groupe de travail sur la mise en place de la réforme du lycée.

### **Le groupe de travail sur la voie technologique : une prise de conscience sans réponse :**

Dans le cadre du comité de suivi de la réforme du lycée, le ministère a mis en place un groupe de travail sur la voie technologique. Celui-ci doit rendre ses conclusions le 4 novembre avec des propositions d'aménagement de la voie technologique dès la rentrée 2021/2022. Si les questions sont posées, elles restent sans réponse : qu'en est-il de l'option technologique en seconde ? Qu'en est-il du projet technologique en terminale ? Qu'en est-il des moyens, des réductions d'effectifs ? Qu'en est-il de l'orientation des bacheliers technologiques ?

Le SNES FSU a développé ses propositions sur l'ensemble de ces questions, mais pour l'instant, le ministère, lui, n'apporte aucune réponse.

*Simon BACH*





## Repenser notre éducation prioritaire : IL Y A URGENCE !

Malgré la crise sanitaire et sociale d'une extrême gravité qui fragilise les catégories sociales les plus démunies, des menaces pèsent sur la politique d'éducation prioritaire en particulier pour les établissements REP. En réaction, la FSU a lancé cet automne les Etats généraux de l'Education Prioritaire dans les départements et les académies avant une rencontre nationale de délégués prévus en janvier 2021.

### Etat des lieux : une dégradation constante :

A la rentrée 2019, on dénombre 731 collèges en REP avec 370 000 collégiens (environ 14% du total) et 363 collèges en REP+. Les effectifs par classe étaient en moyenne de 21,3 (23,9 en dehors de l'EP). Mais cela masque des disparités importantes : le seuil de 24 élèves par classe n'est pas respecté dans certaines académies et les effectifs ne cessent d'augmenter. Dans notre académie, les collèges de l'Education Prioritaire sont au nombre de 21, principalement situés dans les métropoles mulhousienne et strasbourgeoise. Si l'Education prioritaire est encore affichée comme une priorité académique par le rectorat, notamment pour le maintien du seuil 24, ces collèges n'échappent pas à la hausse des effectifs. Rappelons qu'en 2018, sous couvert de redéploiement des derniers postes surnuméraires liés aux Réseaux Ambition Réussite et suite à la suppression de la dotation de 0,5h supplémentaire par division, des moyens avaient également été retirés à l'Education prioritaire.<sup>1</sup>

### Les menaces sont multiples :

Depuis 2015, de nombreux rapports sont rédigés à charge contre l'Education prioritaire. La cour des comptes a rendu un rapport en octobre 2018 pour accuser l'Education Prioritaire d'être trop coûteuse et de n'avoir pas « atteint l'objectif assigné ». Le dernier rapport, « Territoires et réussite » d'Azéma et Mathiot, préconise le transfert de la gestion des REP aux académies et la mise en place d'une

allocation progressive des moyens (lesquels alors que sont annoncées de nouvelles suppressions de postes dans le 2<sup>nd</sup> degré!) et seule la carte des REP+ restant définie nationalement.

### REP/REP+ : Rénover, Etendre et Promouvoir !

Le ministère semble sourd aux revendications des personnels et pourtant la situation est alarmante en particulier dans les collèges : l'état sanitaire et scolaire de nos élèves s'est fortement dégradé suite au 1<sup>er</sup> confinement et les dispositifs « devoirs faits » et « vacances apprenantes » mis en avant par le ministre sont des réponses inadaptées. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les collèges de l'Education prioritaire dans notre académie aient été très mobilisés notamment par des grèves majoritaires<sup>2</sup>, dès la rentrée du 2 novembre, pour dénoncer la forte dégradation des conditions de travail en pleine crise sanitaire mais aussi le mépris du ministère.

Le 18 novembre, des S1 des établissements REP/REP+ du Bas-Rhin<sup>3</sup> se sont réunis en visioconférence pour faire un état des lieux précis de la situation dans notre Académie. Malgré des situations locales différentes, un constat est fait : nous aurions besoin d'une vraie transformation de l'Education prioritaire qui prendrait en compte les besoins des personnels et des élèves : avant tout un nombre d'heures plus important pour les élèves qui sont maintenant dans des difficultés scolaires inouïes, un meilleur remplacement des enseignants absents, un accompagnement renforcé pour nos jeunes collègues qui arrivent dans ces zones en début de carrière, une véritable formation continue pour tous. Rénover les REP et REP+, étendre les zones d'éducation prioritaire à d'autres collèges et aussi à certains lycées, promouvoir ce type d'établissements avec une politique nationale ambitieuse pour une démocratisation plus juste et plus égalitaire de notre Ecole, voilà ce que demande aussi la FSU qui tiendra ses états généraux pour l'avenir de l'éducation prioritaire en janvier 2021.

Ludmilla FERMÉ et Séverine CHARRET



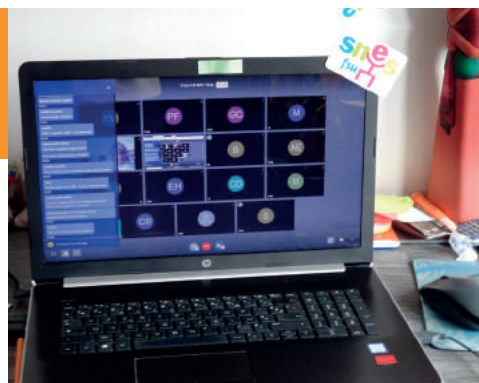
<sup>1</sup>. <https://strasbourg.snes.edu/Mobilisation-des-etablissements-REP-REP-de-l-academie.html>

<sup>2</sup>. Ainsi, dans le Bas-Rhin, les collèges Hans Arp le 02/11, Leclerc le 04/11, Lamartine et Lezay Marnésia le 10/11, Solignac le 13/11, Sophie Germain le 17/11.

<sup>3</sup>. Les Etats généraux de l'Ed l'Education Prioritaire sont organisés dans le Haut-Rhin par la FSU le 26 novembre, donc après le bouclage de ce Strasbourg SNES.

# STAGE ACADÉMIQUE

## « Agir dans son établissement »



Pour cause de crise sanitaire, le stage S1<sup>1</sup> initialement prévu à l'Inspé de Sélestat le 3 novembre a eu lieu en visioconférence. 15 collègues étaient présents et malgré les contraintes de l'outil, les échanges ont été riches.

La journée a débuté par un tour de table sur la rentrée de novembre. Celui-ci a une nouvelle fois montré l'éclatement du cadre national ; que ce soit dans le maintien d'un temps banalisé pour permettre aux collègues d'échanger après l'assassinat de Samuel Paty ou dans l'application du protocole sanitaire. Ainsi, si de rares lycées - au moins 3 - sont passés à un fonctionnement par demi-groupes dès le 02 novembre, dans d'autres le protocole « renforcé » s'est limité à quelques aménagements (mise en place d'un 3<sup>e</sup> service à la cantine, d'un vague sens de circulation). Dans les collèges, même constat : certains collègues ont dû s'adapter dès 8h au dispositif une salle = une classe, tandis qu'ailleurs, les chefs d'établissement ont utilisé le délai prévu par le protocole (jusqu'au 9 novembre) pour prendre des mesures, après consultation ou non des personnels. Dans ces conditions, l'état d'esprit des collègues oscille entre abattement et colère. Dans plusieurs établissements, les collègues se sont d'ailleurs saisis de l'appel à la grève du SNES-FSU pour dire leur exaspération et se réapproprier le temps d'échange brutalement annulé par le ministre.

La matinée a été ensuite consacrée à la présentation du rôle du S1, une information sur le droit syndical et l'action des CHSCT. La discussion a fait émerger une demande d'un outil pour échanger plus régulièrement entre S1, afin de sortir de l'isolement et se nourrir de l'expérience des autres établissements. Sur le registre de Santé et Sécurité au Travail, plusieurs collègues ont souligné les réticences de certains à renseigner une fiche sachant que celle-ci est ensuite lue par le chef d'établissement. Des questions ont aussi été posées sur l'usage du droit

de retrait ou l'exercice du droit syndical en temps de Covid, en particulier sur la possibilité d'organiser des heures d'information syndicale dans l'établissement.

L'après-midi a principalement porté sur la présentation du Conseil d'Administration avec un premier temps sur l'examen de la DHG (Dotation Horaire Globale), à partir de documents (exemples de notification de la DHG par le rectorat, de Tableaux de Répartition des Moyens par Discipline en collège et lycée), ce qui a permis de mettre en avant quelques points de vigilance (correspondance entre les effectifs prévus et les effectifs réels de l'établissement, heures attribuées pour les langues, le seuil 24 en éducation prioritaire, création / suppression de postes...). Nous avons poursuivi avec le budget et le compte financier. Les questions ont, elles, permis d'évoquer les motions (avec possibilité de les mutualiser via le site académique), l'affichage du procès-verbal, le délai de communication des documents. Un point a également été fait sur les projets de réforme du CA (fixation de l'ordre du jour par le seul chef d'établissement, commission permanente rendue facultative et qui, si elle était mise en place, deviendrait un lieu de décision à la place du CA) qui priveraient les élus de temps d'information et d'échange et seraient un recul de la démocratie dans les établissements. A noter que plusieurs collègues ont fait part de la difficulté croissante à constituer des listes complètes pour les élections au CA.

**Ce stage a été enfin l'occasion de remercier tous les collègues engagés dans leurs établissements, en rappelant à quel point leur rôle est fondamental pour la représentativité du SNES et la crédibilité de son action. Ils peuvent compter sur les conseils et le soutien des sections départementales et académique.**

Séverine CHARRET

<sup>1</sup>. Les S1 sont les représentants du SNES-FSU dans les établissements.

**RESTEZ EN CONTACT AVEC  
LE SNES-FSU STRASBOURG**  
**SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :  
@SNES\_Strasbourg



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>